



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/04/82 PRISE EN VERTU DE LA
DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Service Culture-Evénement
SQ/JR/LA**

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert du groupe « Baja Frequncia », prévu le 17 juin 2023 dans le cadre de la Fête de la Ville.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article R. 2122-3 1° du Code de la Commande Publique.

Vu le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite organiser un concert, dans le cadre de la Fête de la Ville le 17 juin 2023, et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type de représentation.

Considérant que le projet de contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle précité, proposé par la société Chinese Man Records, répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert du groupe « Baja Frequncia » sera conclu avec la société Chinese Man Records sise 1, rue Goudard, 13005 Marseille, en vue d'une représentation le 17 juin 2023, dans le cadre de la Fête de la Ville.

Article 2 : En contrepartie de l'organisation de ce spectacle, la commune versera à la société Chinese Man Records la somme de 2 500 € HT, soit **2 637,50 € TTC**, dont un acompte de 791,25 € à verser pour la réservation.

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2023, au chapitre 011, article 611.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **26 AVR. 2023**

Certifié exécutoire
par publication en ligne le :
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le :

27 AVR. 2023

27 AVR. 2023



Sonia BRAU
Maire
Conseiller Départemental
Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 26 avril 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert du groupe Baja Frequencia, prévu le 17 juin 2023 dans le cadre de la Fête de la Ville.

Date de transmission de l'acte : 27/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/04/2023

Numéro de l'acte : 2023-04-82 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230426-2023-04-82-AU

Date de décision : 26/04/2023

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats